

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Inspection générale de l'environnement et du développement durable  
Bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre

## Décision du 19 mai 2026

### **portant désignation et commissionnement d'enquêteurs techniques non permanents au bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre**

NOR : TRAV2613014S

*(Texte non paru au journal officiel)*

Par décision du directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre, en date du 19 mai 2026.

Monsieur Patrice PETITJEAN est désigné en qualité d'enquêteur technique non permanent et commissionné à cet effet pour la durée de l'enquête technique concernant le déraillement et de l'incendie partiel du TER 849 902 survenu le 30 mai 2025 à Laon dans l'Aisne ;

En application de l'article L. 1621-16 du code des transports, Monsieur Patrice PETITJEAN, est soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre.